

SOMMAIRE (Suite)

ACTES DES WALIS

Arrêté du 3 décembre 1974 du wali de Saïda, portant cession d'un terrain sis à Saïda, au profit de la SONIC, en vue de la construction d'un centre commercial, p. 382.

Arrêté du 2 janvier 1975 du wali de Saïda, portant affectation

au profit du ministère de l'intérieur, d'un terrain domanial, sis à Moghrar Foukani, commune de Moghrar, pour servir d'assiette à l'implantation d'une unité de la protection civile, p. 382.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Marchés — Appels d'offres, p. 382.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 18 avril 1975 portant nomination de secrétaires généraux de wilayas.

Par décret du 18 avril 1975, M. Rachid Bouzar est nommé en qualité de secrétaire général de la wilaya d'Oum El Bouaghi.

Par décret du 18 avril 1975, M. Salah Brahimi est nommé en qualité de secrétaire général de la wilaya de Biskra.

Par décret du 18 avril 1975, M. Abdelmadjid Tebboune est nommé en qualité de secrétaire général de la wilaya de Djelfa.

Par décret du 18 avril 1975, M. Abderrahmane Amblard est nommé en qualité de secrétaire général de la wilaya de Jijel.

Par décret du 18 avril 1975, M. Mustapha Mekki est nommé en qualité de secrétaire général de la wilaya de Skikda.

Par décret du 18 avril 1975, M. Mohamed Oussedik est nommé en qualité de secrétaire général de la wilaya d'Oran.

Décrets du 18 avril 1975 portant nomination de directeurs des affaires générales, de la régielementation et de l'administration locale aux conseils exécutifs de wilayas.

Par décret du 18 avril 1975, M. Mokhtar Tahidousti, administrateur, est nommé directeur des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale au conseil exécutif de la wilaya d'El Asnam.

Par décret du 18 avril 1975, M. Mohamed Si Youcef, administrateur, est nommé en qualité de directeur des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale au conseil exécutif de la wilaya de Djelfa.

Par décret du 18 avril 1975, M. Belkacem Boutaïba, administrateur, est nommé directeur des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale au conseil exécutif de la wilaya d'Annaba.

Par décret du 18 avril 1975, M. Mohamed Nadir Hamimid est nommé directeur des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale au conseil exécutif de la wilaya de Guelma.

Arrêté interministériel du 15 mars 1975 modifiant l'arrêté interministériel du 26 septembre 1974 fixant les conditions d'application du décret n° 73-137 du 9 août 1973 en matière de gestion de certains personnels du secrétariat d'Etat à l'hydraulique.

Le ministre de l'intérieur et

Le secrétaire d'Etat à l'hydraulique,

Vu les ordonnances n° 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djoumada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement ;

Vu l'ordonnance n° 69-38 du 23 mai 1969 portant code de la wilaya ;

Vu le décret n° 70-83 du 12 juin 1970 portant organisation du conseil exécutif de wilaya ;

Vu le décret n° 73-137 du 9 août 1973 fixant en matière de déconcentration de gestion des personnels, les conditions d'application de l'ordonnance n° 69-38 du 23 mai 1969 portant code de la wilaya ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 juin 1971 relatif aux modalités d'organisation et de fonctionnement de la direction de l'hydraulique de wilaya ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 septembre 1974 fixant les conditions d'application du décret n° 73-137 du 9 août 1973 susvisé ;

Arrêtent :

Article 1^{er}. — L'article 1^{er} de l'arrêté interministériel du 26 septembre 1974 susvisé, est modifié comme suit :

« En attendant la régularisation définitive de la situation administrative des techniciens de l'hydraulique (échelle XI) et des ingénieurs des travaux de l'Etat (échelle XII), les services centraux du secrétariat d'Etat à l'hydraulique assureront, jusqu'au 31 décembre 1975, la gestion de toutes les opérations afférentes à la carrière de ces personnels affectés dans les directions de l'hydraulique de wilayas. »

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 mars 1975.

Le secrétaire d'Etat
à l'hydraulique,
Abdellah ARBAOUI

P. le ministre de l'intérieur,
Le secrétaire général,
Hocine TAYEBI